



Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société TSAF

Issoire - le 10 juillet 2015, 8h45 – BIOCORP (Code ISIN : FR12788065 ; Mnémonique : ALCOR), société française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de systèmes innovants d'administration de médicaments, annonce avoir confié à la société TSAF (Tradition Securities And Futures) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par une décision de l'Autorité des Marchés financiers en date du 21 mars 2011, à compter du 10 juillet 2015 et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 200 000 €

À PROPOS DE BIOCORP

Créée en 2004 à Issoire (près de Clermont-Ferrand), Biocorp est une société française, labélisée BPI 'Entreprise innovante' et spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de systèmes d'administration de médicaments innovants. Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30M d'unités produites chaque année et 12 familles de brevets, Biocorp est un acteur reconnu du secteur au cœur de l'évolution des systèmes de délivrance avec des solutions qui répondent aux nouveaux besoins des patients. Aujourd'hui, Biocorp continue à innover sur la plasturgie médicale, son métier d'origine, à produire et à commercialiser des dispositifs traditionnels (alternatives à la capsule d'aluminium, systèmes de reconstitution flacon-seringue) générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent. Sa solide expertise et sa capacité d'innovation lui ont aussi permis de développer de nouveaux produits connectés, avec notamment le DataPen, un stylo-injecteur réutilisable et communiquant, relié à une application mobile, et les add-ons, qui se fixent sur des dispositifs de délivrance existants et compatibles avec la plupart des stylos-injecteurs du marché. La société compte 35 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.biocorp.fr

Contacts

Biocorp

Jacques Gardette
Président Directeur Général
investisseurs@biocorp.fr

Eric Dessertenne
Directeur business development
et commercial

Listing Sponsor

Swiss Life Banque Privée
Jean-Michel Cabriot & Laurent Tiliacos
01 53 29 15 61 / 01 53 29 15 62

Relations presse

ALIZE RP

Caroline Carmagnol & Florence
Portejoie
01 44 54 36 61 / 06 64 18 99 59
biocorp@alizerp.com

Relations investisseurs

Citigate Dewe Rogerson

Nicolas Castex & Lucie Larguier
01 53 32 84 75
biocorp@citigate.fr



Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de Biocorp.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Biocorp n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par Biocorp d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Biocorp d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.